

ACCÈS A LA CATÉGORIE "B" POUR LES ATC : **UN DOSSIER QUI AVANCE !**

La CGT revendique depuis des années, la suppression du cadre d'emploi des agents de maîtrise, véritable obstacle à un véritable déroulement de carrière pour les agents de catégorie "C".

Par exemple, les missions exercées par les chefs cuisine et agents de maintenance dans les collèges correspondent à des missions de catégorie "B" et ne sont valorisées actuellement que par des augmentations de primes et non pas par un véritable déroulé de carrière.

Ce n'est pas acceptable !

Le CD13 justifie ces primes du fait des « *difficultés à recruter sur ces postes* ». Pour la CGT, seul un déroulement de carrière correspondant aux missions pourra permettre de pallier aux difficultés de recrutement ; le cadre d'emploi de technicien correspond aux missions de chefs cuisines et maintenance.

Devant les difficultés de recrutement évoquées par la collectivité, la CGT a proposé le passage en catégorie "B" de tous les chefs cuisines et maintenances. De plus, cette possibilité de déroulé de carrière en "B" donnerait à tous les ATC des perspectives autres que celles en vigueur actuellement.

Sur ce dossier, la CGT a été reçue mercredi par l'administration qui nous a annoncés qu'elle envisage l'accès en "B" des ATC que ce soit à la promotion interne ou par concours avec les formations appropriées.

C'est une opportunité à saisir... La CGT ne lâchera pas !